

AVERTISSEMENT

I. Présentation matérielle.

Le tome d'Inventaire du canton de Thann est présenté en un volume contenant le texte et l'illustration.

Un double système de renvoi facilite le passage du texte à l'illustration et de l'illustration au texte. Quelques figures ont été insérées dans le texte pour éclairer les développements historiques et les observations générales.

II. Plan du texte.

Le texte se divise en cinq parties :

Documentation générale, sources et bibliographie;
Introduction géographique et historique;
Observations générales;
Inventaire topographique;
Index général.

A. DOCUMENTATION, SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

La documentation se trouve répartie en tête du volume et à la suite des différentes notices de l'Inventaire topographique.

a. *Documentation générale.*

La documentation générale placée au début du volume comprend trois parties :

- sources manuscrites;
- sources imprimées et répertoires;
- travaux historiques.

Elle donne les principaux fonds d'archives consultés et les titres des ouvrages généraux intéressant l'ensemble du canton.

b. *Documentation particulière incluse dans l'Inventaire topographique.*

Cette documentation, placée après chaque notice d'édifice, comporte :

- la mention précise des cotes d'archives concernant l'édifice et son contenu;
- la liste des documents figurés (relevés, dessins, lithographies, gravures, photographies anciennes et maquettes);
- le renvoi aux ouvrages généraux avec référence aux pages où l'édifice et son contenu sont étudiés;
- les ouvrages analysant uniquement l'édifice ou le mobilier qu'il contient.

B. INTRODUCTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.

L'introduction géographique du canton met en évidence des notions générales de géographie physique et humaine (relief, nature du sol, ressources ou matériaux de construction, implantation humaine, productions locales). *L'historique* signale, d'une part, les vestiges et découvertes des périodes antérieures au Moyen Age et rassemble, d'autre part, pour les autres périodes, les principaux faits d'histoire locale, afin de mettre en lumière certaines caractéristiques de l'activité artistique propre au canton

considéré, et notamment de la construction des édifices. Toutefois, ils ne prendront leur sens que dans une étude générale, concernant une ou plusieurs régions, qui pourra être établie lorsque les enquêtes de l'Inventaire auront recouvert des secteurs géographiques plus étendus.

C. OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les observations générales correspondent au recensement des caractères communs des édifices, monuments et œuvres d'art cités dans l'Inventaire topographique.

Ces observations ont un double aspect :

- *Statistique.* Nombre d'œuvres étudiées; répartition chronologique et typologique de ces œuvres; répétition d'une forme, d'une structure, d'un procédé technique, etc.
- *Descriptif.* Descriptions par caractères suivant le même plan que les descriptions par édifice ou objet de l'Inventaire topographique, permettant de donner une place relative, et donc sa signification, à chaque détail, tout en évitant les redites. En outre, certaines parties de la description des édifices traitées sommairement dans l'Inventaire topographique peuvent trouver ici tout leur développement. Ces observations fondées sur le constat de certaines répétitions, sont évidemment provisoires puisqu'elles résultent de l'étude du patrimoine artistique d'un seul canton. C'est pourquoi elles excluent toute interprétation par filiation qui ne pourra se faire que dans le cadre d'une étude plus générale.

D. INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE.

L'inventaire topographique, qui constitue l'essentiel du texte, se présente sous la forme de notices correspondant à tous les édifices et œuvres d'art inventoriés, existants ou disparus.

a. *Ordre de classement des notices.*

1. L'unité de classement est la commune, pour laquelle a été établie une note générale de caractère administratif (le nombre d'habitants correspondant au recensement de 1975). Les communes se succèdent par ordre alphabétique; à l'intérieur de celles-ci les lieux-dits, hameaux et écarts sont également classés par ordre alphabétique, l'agglomération communale se trouvant naturellement en tête. Les édifices, monuments et objets qui ne sont pas situés dans un lieu-dit (carrefour, etc.) sont regroupés à la fin de chaque commune sous la rubrique « Œuvres sans toponyme ».

Dans le texte, les noms des agglomérations, des lieux-dits et des monuments isolés sont suivis de coordonnées (Lambert 2, arrondi au km inférieur), qui renvoient à la carte placée à la fin du volume.

2. Les différents édifices et monuments situés dans les communes et lieux-dits sont répartis en cinq grandes catégories, mises en évidence dans les agglomérations importantes par des titres :

- ensembles (urbanisme, fortification, etc.);
- architecture religieuse;
- architecture publique (monuments publics, génie civil, etc.);
- architecture privée (ceux-ci sont classés dans l'ordre alphabétique des rues).
- collections publiques.

3. Chaque œuvre située à l'intérieur d'un édifice de propriété publique (monument, objet mobilier par nature ou par destination, élément du décor) est étudiée à la suite

de l'édifice qui la contient. Les œuvres qui se trouvent dans un édifice non étudié ou de propriété privée sont regroupées dans la rubrique « Collections », à la fin de l'Inventaire topographique.

4. Les différentes œuvres contenues dans un même édifice sont réparties par catégories :

- mobilier;
- sculpture;
- peinture;
- orfèvrerie, etc.

A l'intérieur de ces grandes divisions, on a regroupé les objets ayant la même fonction; ainsi le mobilier d'église a été présenté sous les rubriques suivantes :

- autels et retables;
- mobilier du chœur (stalles, clôtures);
- chaires;
- confessionnaux;
- bénitiers et fonts baptismaux, etc.

Pour ne pas dissocier les ensembles, les œuvres les constituant ont été regroupées sous un seul titre; de même, celles insérées dans un cadre architectural ou mobilier ont été décrites dans le paragraphe consacré à ce dernier (exemple : retables et leurs statues).

b. *Contenu des notices descriptives des édifices et des objets.*

Dans le corps de chaque notice, on distingue trois parties qui, selon l'importance de l'œuvre décrite, sont plus ou moins développées et, éventuellement, réparties en paragraphes distincts :

- historique;
- description;
- conclusions.

1. *L'historique ne comporte qu'un bref résumé des données rassemblées dans chaque dossier d'Inventaire. Il apparaît pour les édifices en tête des notices et pour les objets mobiliers en fin de notice.*

2. *Description.*

La description ne retient des dossiers d'Inventaire que les caractéristiques fondamentales techniques et formelles. Cette sélection des informations assimile cet inventaire topographique à un catalogue sommaire.

Les notices des objets mobiliers sont composées dans l'ordre suivant :

- dénomination de l'objet recensé : banc de chœur, statue, etc.;
- place exacte de l'objet, indiquée entre parenthèses;
- titre iconographique et appellation usuelle;
- nom de l'auteur (éventuellement) et datation;
- matériau;
- dimensions, état de conservation;
- inscriptions;
- structure;
- décor.

En ce qui concerne la *datation*, les mentions de siècles exprimées en chiffres romains correspondent à une estimation des enquêteurs. En cas d'incertitude un point d'interrogation fait suite à la mention du siècle. Tout essai de précision chronologique a été indiqué par les expressions : début, fin, vers, etc.

- les édifices et objets classés sont suivis de la mention ^[M.H.];
- les édifices inscrits à l'Inventaire supplémentaire, de la mention ^[I.S.];
- les sites classés ou inscrits, de la mention ^[S.M.H.] ou ^[S.I.S.].

c. *Inscriptions.*

Afin d'alléger le texte des notices, seules les inscriptions importantes ont été transcrites, mais elles figurent toutes *in extenso* dans les dossiers d'Inventaire. Par convention celles qui sont reproduites le sont toujours en capitales.

3. Conclusions.

Les conclusions peuvent présenter les thèses divergentes que l'œuvre étudiée a suscitées. Elles peuvent également constituer un essai d'interprétation à partir des données descriptives et des données historiques ou donner lieu à l'exposé des rapprochements et des comparaisons auxquels peut conduire l'étude de cette œuvre.

E. INDEX.

• L'index général comporte tous les noms des communes et écarts étudiés et les noms des personnes citées dans les historiques et les inscriptions, les noms des artistes, des propriétaires et donateurs, les noms des saints, des personnages bibliques, les allégories et symboles divers, les genres et les catégories d'œuvre.

N. B. — Les noms des lieux situés dans le canton ont été cités sans autre précision; la graphie retenue pour les noms de lieux est celle de l'IGN (carte d'état-major). Les noms de lieux situés dans le même département mais dans un autre canton sont suivis entre parenthèses du nom du canton correspondant; enfin les noms des lieux extérieurs au département sont suivis du nom du département correspondant.

III. Illustrations.

La partie « Illustrations » comprend des photographies et des plans classés selon l'ordre de l'inventaire topographique, sauf exceptions admises. Cette documentation figurée est complétée par une carte IGN du canton au 1/100 000 et par des plans pour les agglomérations et les écarts importants.

• Une sélection a été effectuée dans la documentation photographique réunie par la Commission régionale, trop abondante pour être entièrement reproduite. Les œuvres complexes, notamment l'architecture, sont illustrées sous leurs principaux aspects.

• Une grande partie des relevés graphiques réalisés est reproduite. L'échelle retenue est l'échelle normalisée du 1/400, obtenue par réduction uniforme de l'échelle du 1/100 qui est celle de la documentation originale, sauf les plans-masses et les relevés de détails qui sont traités à des échelles variables.

TABLE DES MATIÈRES

Documentation. Sources et bibliographie	1
Introduction géographique, archéologique et historique	5
Observations générales :	
Architecture	36
Puits et fontaines	42
Mobilier	42
Sculpture	45
Peinture et vitraux	49
Poêles, plaques de poêle et de cheminée	51
Portes à pentures et grilles	51
Objets du culte	52
Croix et calvaires	53
Marques de tâcherons	54
Inventaire topographique :	
Commune d'Aspach-le-Haut	61
Commune de Bitschwiller-lès-Thann	69
Commune de Bourbach-le-Bas	77
Commune de Guewenheim	89
Commune de Leimbach	105
Commune de Michelbach	113
Commune de Rammersmatt	117
Commune de Roderen	125
Commune de Thann	139
Commune de Vieux-Thann	399
Commune de Willer-sur-Thur	433
Collections privées	445
Index général	455